



Mairie de Rivedoux-Plage

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du 30 janvier 2013

L'an deux mille treize le 30 janvier à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

---

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, Frédy MELLE, Jean-Pierre OLLIVIER, Pierre NIVOIS, Gilbert CADUC, Jacques COUHÉ, Mme Colette PIVETEAU, MM. Alain LACHAUMETTE, Nicolas PIGNOL, Damien BLANC, Mme Liliane PIGNOL.

Absents excusés: Marc CHAIGNE qui a donné pouvoir à M. Freddy MELLE; Mlle Monique ROYER et M. José GIOVANNINI, excusés.

Secrétaire de séance : M. Jacques COUHÉ a été élu secrétaire de séance.

---

Date de la convocation	:	25 janvier 2013
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	15
Pouvoirs	:	1
Nombre de suffrages exprimés	:	16

---

Le Conseil Municipal :

#### 1) Démolition du bâtiment des anciens ateliers municipaux: attribution et signature du marché

##### A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de démolition totale du bâtiment des anciens ateliers municipaux ;
- **Décide** d'attribuer le marché à l'entreprise **GUYONNET TERRASSEMENT** pour un montant de **7 130,00 € H.T. soit 8 527,48 € T.T.C** ;
- **Autorise le Maire** à signer, avec l'attributaire, le Marché des travaux de démolition totale du bâtiment des anciens ateliers municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire approuvée dans le cadre de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits afférents à ce programme de travaux seront inscrits au budget communal de l'exercice 2013 – compte 2313– opération n° 165 ;

**2) Convention relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique et demande de subvention**

**A l'unanimité,**

- **approuve** la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de RIVEDOUX-PLAGE
- **autorise** le Maire à signer la convention avec la Préfecture de Charente-Maritime,
- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État,

**3) Avance sur la subvention 2013 pour le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

**A l'unanimité, décide :**

- **d'accorder** une avance sur la subvention 2013 au C.C.A.S. de Rivedoux-Plage d'un montant de **1 250 €** ;
- **de prévoir** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2013 au compte 657362.

**4) Rythmes scolaires**

- Information sur le contenu de la réforme des rythmes scolaires
- Mise en place d'une commission extra-municipale
- La date de mise en œuvre de la réforme sera prise à l'issue des travaux de la commission